

le 13/11/2023

## **QUALITE DE L'AIR INTERIEUR**

## ETIQUETAGE EN EMISSION DE POLLUANTS VOLATILS DES PRODUITS DE CONSTRUCTION ET DE DECORATION

Sur la base des normes ISO 16000 -3, -6, -9, -11, et conformément au décret n°2011-321 du 23 Mars 2011, le produit MASTIC DECO EXPRESS :

## Est classé \*:



« \*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions) ».

Dans la cadre d'une application telle que préconisée dans la fiche technique.

